

Montant définitif de l'augmentation de capital et Communication des modalités des opérations de stabilisation

Le Chef de File et Teneur de Livre de l'émission par STENTYS (la « Société ») d'actions nouvelles à l'occasion de son admission aux négociations sur le marché réglementé de NYSE Euronext Paris, a informé la Société qu'il n'a pas exercé l'option de surallocation qui lui a été consentie. En conséquence, le montant définitif de l'augmentation de capital est d'environ 22,7 millions d'euros, correspondant à l'émission de 1 893 939 actions nouvelles.

Par ailleurs, conformément à l'article 631-10 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, Société Générale, en sa qualité d'agent stabilisateur pour le compte des Garants indique que :

- elle a réalisé des opérations de stabilisation sur les actions STENTYS (code ISIN FR0010949404) ;
- la stabilisation a débuté le 25 octobre 2010 ;
- la dernière opération de stabilisation a été effectuée le 18 novembre 2010 ;
- les opérations de stabilisation ont été réalisées aux prix suivants :

Date	Prix au plus bas	Prix au plus haut
25/10/10	11.93	12
26/10/10	11.92	12
27/10/10	11.87	12
29/10/10	11.15	12
01/11/10	11.97	12
02/11/10	12	12
03/11/10	11.95	12
04/11/10	11.95	12
05/11/10	12	12
08/11/10	11.83	12
11/11/10	11.6	11.85
12/11/10	11.65	11.65
15/11/10	11.24	11.43
16/11/10	10.1	10.74
18/11/10	10	10

Les partenaires de l'opération étaient les suivants :



Informations publiques

Les documents juridiques et financiers devant être mis à la disposition des actionnaires peuvent être consultés au siège de la Société, 25, rue de Choiseul - 75002 PARIS. Des exemplaires du Prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers le 12 octobre 2010 sous le numéro 10-362 sont disponibles, sans frais, auprès de la Société et auprès du Chef de File et Teneur de Livre et du co-Chef de File. Le Prospectus peut être consulté sur les sites Internet de la Société (www.stentys.com) et de l'AMF (www.amf-france.org). STENTYS attire l'attention du public sur la section 4 « Facteurs de risque » figurant dans le document de base enregistré par l'AMF et, notamment, sur le risque spécifique lié aux deux accords de licence dont bénéficie la Société, ainsi que dans la section 2 « Facteurs de risques » figurant dans la note d'opération visée par l'AMF.

A propos de STENTYS :

Basée à Paris et à Princeton, N.J. (USA), la société STENTYS a développé une nouvelle génération de stent pour le traitement de l'infarctus du myocarde aigu. Fondée par Jacques Séguin, Professeur en Chirurgie Cardiaque, et Gonzague Issenmann, STENTYS a reçu le marquage CE de ses produits phares en 2010, les stents « auto-apposants » qui s'adaptent aux changements anatomiques des artères après l'infarctus et évitent les problèmes de malapposition liés aux stents conventionnels. STENTYS a commencé ses activités de commercialisation dans plusieurs pays européens.

Plus d'informations sur la société sur le site internet : www.stentys.com

Stentys

Stanislas Piot
Directeur financier
Tél. : +33 (0)1 44 53 99 42
investors@stentys.com

NewCap.

Communication financière / Relations Investisseurs et Presse
Axelle Vuillermet / Pierre Laurent
Tél. : +33 (0)1 44 71 94 94
stentys@newcap.fr

STENTYS est coté sur le Compartiment C de NYSE Euronext Paris
ISIN : FR0010949404 – Mnémonique : STNT

Avertissement

Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions Stentys dans un quelconque pays. La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué de presse dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Par conséquent, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels ce communiqué de presse est diffusé, distribué ou publié doivent s'informer de ces éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Ce communiqué ne constitue notamment pas une offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique. Les valeurs mobilières mentionnées dans le présent communiqué n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées au titre du United States Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »), et ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique, en l'absence d'un tel enregistrement ou d'une dispense d'enregistrement prévue par le Securities Act. La Société n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux Etats-Unis d'Amérique ni de faire une offre au public aux Etats-Unis d'Amérique.